



COLOMIERS

Le 03/02/2026 - Communiqué mail - Auteur : Mairie de Colomiers | Temps de lecture : +/- 4 minutes

Conseil municipal du 2 février - Adoption du budget 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colomiers, le 3 février 2026

Maitrise des dépenses, préservation de l'épargne et poursuite des investissements : la Ville maintient sa feuille de route budgétaire

Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole, réunissait ce lundi 2 février le dernier Conseil municipal du mandat consacré notamment à l'adoption du budget 2026. Dans un contexte une nouvelle fois contraint pour les collectivités territoriales, la Ville parvient à maintenir les services publics de proximité indispensables au quotidien des Columérin-e-s et à poursuivre ses investissements d'avenir pour le territoire. Le budget 2026 s'établit ainsi à 83,9 M€.

Cette année encore, la phase de construction du budget de la Ville de Colomiers a été impactée par l'absence de loi de finances pour 2026. Par ailleurs, le projet de loi tout juste adopté prévoit un certain nombre de contraintes nouvelles pour les collectivités territoriales que la Ville a dû prendre en compte dans l'élaboration de sa feuille de route budgétaire. **Le budget 2026 de la Ville de Colomiers intègre donc de nouveaux prélèvements de la part de l'Etat tout en maintenant une ambition forte au service des habitantes et habitants du territoire.**

« Ce n'est malheureusement plus une surprise, année après année les Collectivités territoriales demeurent la variable d'ajustement du budget de l'Etat. Si nous le regrettons, au regard notamment du besoin de services publics de proximité exprimé très largement par nos concitoyen-ne-s, nous agissons en responsabilité dans l'intérêt du territoire et de ses habitant-e-s. Notre rigueur financière nous permet cette année encore de faire face à ces contraintes budgétaires sans remettre en cause les services de proximité rendus aux Columérines et Columérines ni les grands projets

d'investissement engagés pour poursuivre la transformation de notre ville » a notamment souligné Karine Traval-Michelet.

Loi de finances 2026 : de nouvelles contraintes sur le budget de la Ville

La Ville enregistre par exemple une réduction des compensations de la part de l'Etat sur l'exonération d'une partie de la fiscalité des locaux industriels générant une perte de recettes de 930 000 €. En parallèle, elle doit une nouvelle fois prendre en compte l'augmentation du taux de prélèvement au titre de la caisse de retraite des agents territoriaux (CNRACL) puisque cette mesure décidée par l'Etat l'an dernier s'appliquera jusqu'en 2028. Elle représente cette année 650 000 € de dépenses supplémentaires pour la Ville. Enfin, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistre une nouvelle baisse de 400 000 €, représentant au total près de 60 M€ de recettes en moins pour la Ville depuis 2014 (si la DGF avait suivi le niveau de l'inflation). **Au total pour 2026, les mesures contenues dans le projet de loi de finances représentent une baisse potentielle d'environ 2M€ sur le budget de la Ville.**

Une stratégie financière préservée et responsable

Malgré les fortes incertitudes et ces mesures très contraignantes, le budget primitif adopté par la Ville s'appuie sur **une épargne brute s'élevant à 3,7 M€, montant une nouvelle fois supérieur à l'objectif fixé à 3 M€ en début de mandat**. Compte tenu de ce niveau d'épargne et du volume important de subventions obtenu par la Ville, l'emprunt reste très limité en 2026 permettant un désendettement important en fin d'exercice avec un niveau de dette établi autour de 18 M€. Cela représente **un ratio d'endettement par habitant d'environ 430 €, soit près de la moitié du ratio moyen des communes de taille comparable**. Par ailleurs, **la fiscalité reste stable** avec des taux relativement bas au regard de ce qui est pratiqué dans des communes comparables.

Préservation des services publics et poursuite des investissements

Le budget de fonctionnement pour l'année 2026 s'élève ainsi à plus de 72 M€ et permet de maintenir et de financer l'ensemble des services publics à destination des Columérines et des Columérins. Les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de ressources humaines) sont par ailleurs maîtrisées et augmentent moins fortement que le niveau de l'inflation. Le niveau de soutien aux associations columérines demeure élevé et équivalent à 2025, **soit près de 5 M€ dédiés aux acteurs associatifs (aides indirectes comprises)**.

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit cette année 11,5 M€ pour la poursuite des grands projets engagés sur le territoire. Il s'agira par exemple du renouvellement urbain du Grand Val d'Aran (5 M€), à travers notamment le démarrage des travaux de la Maison des arts martiaux et de la boxe et le lancement des premières études pour la construction de la Maison citoyenne et de la crèche en cœur de quartier. Les premières études techniques pour la reconstruction du Conservatoire à rayonnement communal sont également prévues en 2026 et **1,5 M€ sera consacré à la transformation du terrain d'honneur du stade Michel Bendichou en terrain synthétique**. Près de 500 000 € seront également mobilisés pour l'agrandissement de

la crèche du parc et la réalisation de travaux dans les crèches municipales. Enfin, l'ensemble des investissements stratégiques liés à l'entretien du patrimoine bâti et notamment à sa rénovation énergétique sont maintenus.

Budget 2026 : les chiffres clés

- Budget total : 83,9M€ ;
- Fonctionnement : 72 M€ ;
- Investissement : 11,5 M€ au titre du programme d'investissement annuel ;
- Capacité d'autofinancement : 3,7 M€ ;
- Capacité de désendettement : 5 ans ;
- Impact de la loi de finances 2026 : - 2M€ ;
- Baisse des dotations de l'État depuis 2014 : -60 M€...

Parmi les principales délibérations à l'ordre du jour, le Conseil municipal a également validé :

- Le protocole d'accord pour le développement d'Actia sur le site de Fontaine Lumineuse ;
- Le renouvellement de la convention entre le Centre d'innovation sur l'alimentation (CISALI) et la Ville ;
- L'attribution de subventions aux associations dans le cadre du Ticket sport ;
- La rénovation de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade Michel Bendichou ;
- La rénovation du réseau d'éclairage public du quartier du Val d'Aran (phase 4)...

Pour revoir le Conseil municipal et consulter les délibérations [cliquez ici](#)

Veuillez trouver en pièce jointe une photo du Conseil municipal de ce mardi 8 avril 2025 (Mairie de Colomiers).

VOS CONTACTS

Frédéric Neuman

05 61 15 22 98

06 19 45 88 18

frédéric.neuman@mairie-colomiers.fr